

Guingamp-Paimpol  
Agglomération

**PLUi**

*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*

INVENTAIRE  
DU PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL

# LE CADRE REGLEMENTAIRE

## Quel est le cadre réglementaire ?

Le classement des Monuments Historiques permet de préserver le patrimoine d'intérêt majeur sur notre territoire. Pour autant, ce classement ne permet pas à lui seul de sauvegarder l'ensemble des marques et témoins de notre richesse culturelle, historique et architecturale.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, nous souhaitons alors identifier et protéger notre patrimoine d'intérêt local.

## Comment identifier un patrimoine d'intérêt local ?

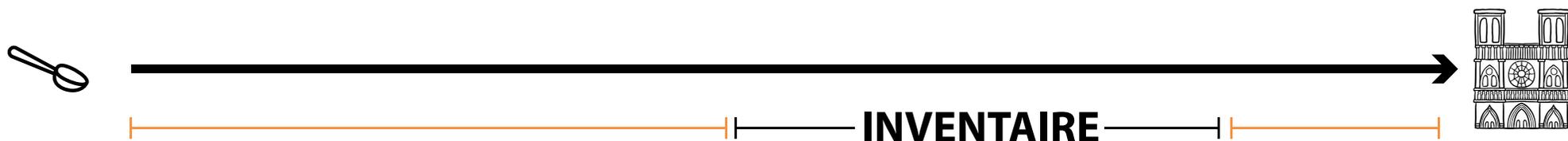
Nous souhaitons mettre en valeur les témoins de l'histoire des grandes époques qui ont façonné notre territoire :

- Les éléments témoins de croyances et pratiques religieuses (dolmen, église, chapelle, ...) ;
- Les éléments civils et militaires (château, rempart, fortification, ...) ;
- Les éléments témoins de l'époque féodale (moulin, manoir, ...) ;
- Les infrastructures et ouvrages civils (pont, aqueduc, ...) ;
- Les éléments témoins de l'épopée des Terre-Neuvas et de la modernisation du littoral datant du XIXème siècle ;
- Les éléments bâtis témoins des débuts de l'industrie dans la région ;
- Les édifices caractéristiques de l'architecture traditionnelle (ferme, résidence balnéaire du XIXè siècle, ...).

# LE CADRE REGLEMENTAIRE

## Quel type de patrimoine peut-on préserver ?

Les monuments historiques faisant déjà l'objet d'une classification supérieure, leur identification dans cet inventaire est superflue. Il convient d'identifier uniquement le patrimoine pouvant être protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme. Dans cette démarche, l'agglomération vous propose de répertorier uniquement les édifices d'envergure (en noir) ci-dessous.



**Patrimoine commun**  
ne nécessitant pas de protection spécifique  
au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme

**Monuments  
Historiques**  
(voir liste annexée)



Découverte  
archéologique



Calvaire



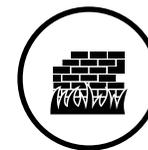
Lavoir



Chapelle



Manoir



Fortification



Plaque commémorative



Puits



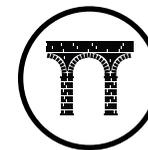
Fontaine



Ferme ancienne



Moulin



Aqueduc

### ATTENTION

Il s'agit d'un schéma à titre indicatif. Si vous avez connaissance d'un édifice présentant un **intérêt spécifique** (architectural, historique, culturel, ...) issue d'une typologie de « patrimoine commun » il peut être proposé dans cet inventaire.

# PATRIMOINE N° X



Merci de joindre une photo du patrimoine



ADRESSE / LIEU-DIT : Coat Liou

\_\_\_\_\_

COMMUNE : Bourbriac

RÉFÉRENCES CADASTRALES : AB n°152

NOM D'USAGE : La Tour de Coat Liou

USAGE ACTUEL (Habitation, tourisme, ...) : Tourisme

TYPE DE PATRIMOINE (Manoir, ferme, digue, moulin, ...)  
Tour d'observation



## PÉRIODE / DOMAINE HISTORIQUE :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Croyances et pratiques religieuses | <input type="checkbox"/> Épopée Terre-Neuvas et Modernisation du littoral du XIXè siècle |
| <input type="checkbox"/> Militaire                          | <input type="checkbox"/> Architecture traditionnelle                                     |
| <input type="checkbox"/> Époque féodale                     | <input checked="" type="checkbox"/> Autre :  |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure et génie civil      |  |

## ÉTAT DU BÂTIMENT :

- Bon       Moyen       Mauvais

## STATUT JURIDIQUE (facultatif) :

- Propriété privée       Propriété publique

## L'ÉLÉMENT EST-IL VISIBLE DEPUIS LE DOMAINE PUBLIC ?

- Oui       Non



## DESCRIPTION SOMMAIRE :

La Tour de Coat Liou a été construite en 1869. Elle se situe au point culminant du bois de Coat Liou et permet une vue à 360°. Construite par un amoureux de la peinture, une verrière en son sommet permet de découvrir la variété du paysage environnant.

La tour a été faite en pierre de taille et moellon. La tour a également été réhabilitée il y a 16 ans.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## CADRE RÉSERVÉ A

AVIS DU MAIRE :

AVIS DE L'AGGLOMÉRATION :

AVIS COMMISSION :

Favorable

Réserve

Défavorable

